


SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

 **Courriel à reclamation@planmajor.ca**
Prenez une photo de votre facture ou numérisez-la

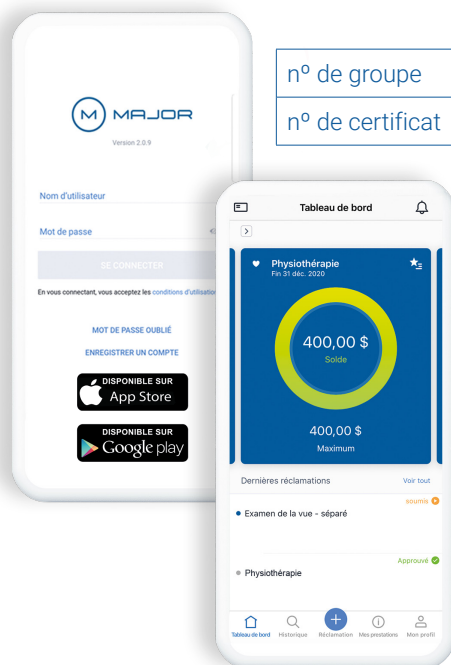
 **Directement chez le dentiste**
Utilisez l'ID numérique TELUS ADJUDICARE 34 / AUTOBEN

 **Application mobile ou portail web**
Connectez-vous à nos différentes plateformes

Lors de vos communications, veuillez indiquer: nom complet, matricule étudiant (DA) et numéro de groupe. Pour un remboursement plus rapide, veuillez inclure votre spécimen de chèque.

Les réclamations seront traitées après la fin de la période de modifications et de désistement. Le délai de traitement sera de 6 jours ouvrables suivant la réception.

APPLICATION MOBILE ET PORTAIL WEB



n° de groupe	56129
n° de certificat	matricule étudiant

Téléchargez **Major Mobile** ou inscrivez-vous sur le **portail web**

- ✓ Réclamez en ligne
- ✓ Recevez vos relevés de prestations
- ✓ Consultez l'historique des réclamations

LE RABAIS- RÉSEAU

En conservant votre couverture, vous bénéficiez de tarifs préférentiels ou de rabais offerts par différents spécialistes.

Groupe visuel Iris

150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de prescription

150\$ de rabais pour l'achat de lunettes de soleil de prescription

250\$ de rabais sur la correction de la vision au laser

Centres Dentaires Lapointe

10% de rabais sur les traitements offerts jusqu'à concurrence de 500\$

Énergie Cardio

80\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Le Déterminé*

Nautilus Plus

75\$ de rabais sur l'abonnement annuel *Boomerang*

Clinique de Psychologie Québec

10% de rabais sur la première rencontre

Yoga Fitness

Abonnement à la plateforme en ligne pour seulement **17\$/mois**

Centre Chiropratique de RDL

Tarif préférentiel étudiant de 56,00\$ (tarif régulier de 81,00\$) pour l'examen et le traitement en chiropractie (première visite)

Veuillez prendre note que les avantages du Rabais-Réseau peuvent changer sans préavis.

Consultez notre site internet pour d'autres rabais !



NOUVEAU

CONTACTEZ-NOUS

planmajor.ca

etudiant@planmajor.ca

1 877.976.2567



Pensez à recycler avant de jeter



Plan Major
On parle vrai.

planmajor.ca
1 877.976.2567

 Questions ?

2022-2023 |

Régime d'assurance collective complémentaire

AGECRLi | Association générale des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup inc.



PÉRIODE DE
COUVERTURE

1er septembre 2022

au 31 août 2023

Période de couverture complète si vous êtes étudiant-e à la session d'automne et d'hiver. Pour l'activation du régime, tous les frais institutionnels doivent être acquittés.

NUMÉROS IMPORTANTS

Numéro de certificat	matricule étudiant (DA)
Numéro de groupe-santé et dentaire	56129
Numéro de groupe-accident	SRG 9140579-011
Numéro de groupe-voyage	9426277-022
ID numérique-cabinet dentaire	TELUS ADJUDICARE 34 / AUTOBEN

VISITEZ **planmajor.ca**

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR VOTRE RÉGIME

COTISATION

Les cotisations sont facturées à même votre facture institutionnelle et doivent être acquittées avant de pouvoir recevoir un remboursement.

Les cotisations incluent, si applicables, les primes, les frais d'administration, les commissions, les réserves financières et les taxes qui peuvent se rattacher au régime.

SANTÉ COMPLÉMENTAIRE, DENTAIRE, ACCIDENT, VOYAGE ET ASSISTANCE ANIMAUX DOMESTIQUES

Automne – 5 mois
1er septembre au 31 janvier **39 \$**

Hiver – 7 mois
1er février au 31 août **39 \$**

Total annuel **78 \$**

Ajout d'enfant(s) **78 \$** / enfant
Même couverture que l'assuré-e

Lors de la période de modifications, vous pouvez faire l'ajout d'enfant(s) à charge. Il suffit de remplir le formulaire disponible sur notre site internet et d'effectuer le paiement de la cotisation pour chaque enfant.

COMBINEZ VOS RÉGIMES

Il est possible de coordonner votre régime avec celui de votre employeur, votre conjoint-e et vos parents. Renseignez-vous!

Les couvertures de votre régime sont offertes par:

Santé/dentaire: Assomption Vie

Accident: AIG du Canada

Voyage: AIG du Canada



VOTRE COUVERTURE

Veillez prendre note que le régime n'inclut pas d'assurance médicaments.

SOINS DE SANTÉ | ASSOMPTION VIE **56129**

Soins paramédicaux et oculaires

Chiropraticien-ne Massothérapeute* Physiothérapeute	30\$ / visite, max. combiné 200\$ / couverture
Diététiste	25\$ / visite, max. 100\$ / couverture
Examen de la vue	25\$ / 12 mois consécutifs
Lunettes de prescription Lentilles cornéennes	100\$ / 24 mois consécutifs

* Recommandation médicale requise



Frais complémentaires

Chambre semi-privée (hospitalisation)	100% des frais - 30\$ / jour (max. 5 jours consécutifs par hospitalisation), max. 300\$ / couverture	max. global 500\$ / 12 mois consécutifs
Ambulance (par voie terrestre)	60% des frais, max. 300\$ / couverture	
Tests sanguins* (excluant les bilans de santé)	60% des frais, max. 50\$ / couverture	
Vaccins non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)	60% des frais, max. 100\$ / couverture	

* Recommandation médicale requise

SOINS DENTAIRES | ASSOMPTION VIE **56129**

Maximum global dentaire de 350\$ / couverture

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	65% des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)
Traitement de canal Traitement des gencives Extraction des dents (incluant les dents de sagesse) Plombage (les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieures)	70% des frais, max. combiné 220\$ / couverture

COUVERTURE ACCIDENT | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA **SRG 9140579-011**

Physiothérapeute	100% des frais, max. 300\$ / accident	max. global 10 000\$ / accident
Chiropraticien-ne	100% des frais, max. 300\$ / accident	
Chambre semi-privée	100% des frais, max. 5 000\$ / accident	
Ambulance	100% des frais, max. 5 000\$ / accident	
Services infirmiers privés	50\$ / heure, max. 5 000\$ / accident	
Fournitures médicales	Détails de la couverture sur notre site internet	
Soins dentaires	100% des frais, max. 1 000\$ / accident	
Service d'un professeur qualifié (reconnu par le ministère de l'Éducation)	20\$ / heure, max. 300\$ / accident	
Prestation pour frais institutionnels (incluant les frais de stage et de formation)	50% des frais, max. 500\$ / session	
Prestation en cas de décès, paralysie et/ou mutilation	Prestations pouvant aller jusqu'à 20 000\$	

COUVERTURE VOYAGE | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA **9426277-022**

Urgences médicales à l'étranger	jusqu'à 5 000 000\$	Consultez le Passeport Voyage
Durée du voyage hors province de résidence	max. 180 jours consécutifs	

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un professionnel reconnu. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.

MALADIE GRAVE

L'assurance maladie grave vous offre une indemnité pour couvrir certains frais associés à une maladie qui viendrait bouleverser votre vie. Si vous souffrez d'une des maladies couvertes par le régime, vous pourriez recevoir une somme forfaitaire de 2 000 \$. Pour plus de détails sur cette couverture, visitez planmajor.ca.

25 maladies couvertes	Capital assuré de 2 000\$
------------------------------	----------------------------------

Lorsque la prestation de cette couverture est versée à la personne assurée, cette garantie prend fin. Une clause pour condition préexistante de 24 mois s'applique. La période de survie suite au diagnostic est de 30 jours.



ASSISTANCE ANIMAUX DOMESTIQUES

Le service d'assistance pour animaux domestiques vous permet d'obtenir du soutien téléphonique sur divers sujets en lien avec votre compagnon à quatre pattes. Besoin d'assistance? Composez le 1 888-721-4070.

MODIFICATIONS DE COUVERTURE

Lors de la période de modifications, il est possible de vous désister de l'assurance et d'ajouter des enfants à charge.

Périodes de désistement et de modifications

Automne 2022 | **27 août** → **26 septembre**

Hiver 2023 | **Tous les détails sur planmajor.ca**

Adhésion et procédure de désistement

L'inscription au régime est automatique. Il est possible de se retirer du régime durant la période de désistement directement sur notre site internet. Le retrait doit être effectué au début de chaque année académique et il n'est pas possible de se retirer partiellement du régime.

Dans le cas d'un désistement, Plan Major remboursera votre cotisation au régime dans les deux semaines suivant la fin de la période de désistement.

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT

Ce service confidentiel vous permet d'obtenir de l'assistance et de l'information diversifiée. Ainsi, vous pouvez recevoir du **soutien psychologique**, du soutien juridique, ou encore des conseils pour votre santé et votre organisation budgétaire.

Pour utiliser les services de consultation, inscrivez-vous au portail web et téléchargez l'application mobile. Vous aurez également accès à un centre de documentation, à des conseils et bien plus! Visitez planmajor.ca/pae pour plus de détails.

